

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(CI-APRÈS « LES CGV »)

CONSOMMATEURS ET PROFESSIONNELS

SARL HORYZON (CI-APRÈS « le Vendeur »)

---

En vigueur au 1er janvier 2025

Version 4

## ARTICLE 1 – Champ d’application - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s’appliquent, sauf mention contraire, sans restriction ni réserve à l’ensemble des ventes conclues par le Vendeur auprès d’acheteurs professionnels ou non-professionnels, (« *les Clients ou le Client* »), désirant acquérir les produits neufs ou d’occasion (au choix du Client) proposés à la vente (« *les Produits* »), ou les prestations de services (« *les Services* »), proposées par le Vendeur sur le site <https://www.horyzon-chef.com/> (ci-après « *le Site* ») ou par tous moyens auprès du Vendeur.

Les Clients ayant la qualité de Consommateur au sens du Code de la Consommation seront dénommés ci-après « *Client-Consommateur* ». Les autres Clients seront qualifiés de « *Client Professionnel* ».

Les Produits et Services proposés à la vente sur le Site, sur place ou à distance sont les suivants : les activités de restauration, traiteur, vente de repas à emporter et de boissons, de chef à domicile, cuisine et service en direct chez le client, et toutes les activités liées à la restauration à domicile ou dans un tiers lieu, ainsi que toutes prestations connexes et accessoires.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur précise que son laboratoire de production utilise ou peut contenir les allergènes suivants : Gluten, Œufs, Soja, Lait, Céleri, Moutarde, Crustacés, Mollusques, Poissons, Arachides, Fruits à coque, Sésame, Lupin.

Les caractéristiques principales des Produits et Services, et notamment les spécifications, illustrations et indications des Produits, sont présentées sur le Site ou sur toute documentation en vigueur du Vendeur et disponibles sur simple demande écrite. Le Client est tenu d’en prendre scrupuleusement connaissance avant de commander.

Le choix et l’achat d’un Produit sont de la seule responsabilité du Client.

Les offres de Produits s’entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande.

Les CGV en vigueur sont accessibles à tout moment sur le Site et sur simple demande, et prévaudront sur tout autre document contractuel, sauf mentions contraires convenues dans un devis signé.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées préalablement à toute commande. Toute confirmation de commande entraîne donc l’adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur s’agissant des commandes passées via le Site, ou les documents signés et/ou communiqués entre les parties constituent la preuve de l’ensemble des obligations convenues entre le Vendeur et le Client.

Les coordonnées du Vendeur sont les suivantes :

**SARL HORYZON**

*SIREN n°894 980 465*

*Adresse : Zone de Laubian 4 Rue du Marec – 40510  
SEIGNOSSE*

*Email : horyzon.chef[at]gmail.com*

*Téléphone : +33 6 88 54 02 74*

*Numéro de TVA Intracommunautaire :  
FR31894980465*

## ARTICLE 2 – Prix

Les Produits et Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le Site, le catalogue en vigueur ou le devis, au moment de la validation de la commande par le Vendeur. En raison de la complexité de la plupart des Services proposés, les Services font nécessairement l’objet d’un devis préalable devant être validé par le Client, à moins que le service ne soit expressément décrit comme ayant un prix forfaitaire.

Les prix sont exprimés en Euros, Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC), c’est-à-dire incluant la Taxe sur la Valeur Ajoutée en taux en vigueur à la date du paiement.

Pour tous les Produits expédiés hors Union européenne et DOM-TOM, le prix sera calculé hors

taxes automatiquement sur la facture, à charge pour le Client d'acquitter à sa charge exclusive les taxes, redevances, impôts et autres contributions exigibles quelles qu'elles soient dans le lieu de destination.

Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ils seront à la charge et relèvent de la seule responsabilité du Client.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit, hors période de validité du devis ou de l'offre, de modifier les prix à tout moment.

Toute taxe, loyer ou redevance perçue par le loueur de salle au titre de la prestation traitée sera refacturée intégralement au Client.

### **ARTICLE 3 – Commandes**

Les offres de Produits et Services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site, ou font l'objet d'un devis en cours de validité (30 jours maximum à compter de son émission), dans la limite des stocks disponibles. Pour les produits non stockés, les offres sont valables sous réserve de disponibilité auprès des fournisseurs. En cas d'indisponibilité de produit après passation de toute commande, le Client sera avisé par voie électronique dans les meilleurs délais.

La vente ne sera considérée comme parfaite qu'après paiement intégral du prix. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur. Le contrat de vente est réputé formé à la date d'émission de la confirmation de commande par le Vendeur.

La date de l'événement pour laquelle les prestations sont commandées, ne sera considérée comme définitivement réservée par le Vendeur qu'à compter de l'encaissement effectif de l'acompte de 30 %, consécutive

à la signature du devis.

À défaut de réception de l'acompte, le Vendeur se réserve le droit de proposer toute autre date, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque priorité ou indemnisation.

Toute commande passée sur le Site constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige préalable, relatif notamment au paiement d'une commande antérieure.

Le Client pourra suivre l'évolution de sa commande sur le Site ou en contactant directement le Vendeur.

Toute modification d'une commande, annulation partielle ou totale d'une commande, sous réserve des dispositions légales relatives à la rétractation du Client-Consommateur, n'est réputée acceptée par le Vendeur que moyennant son accord exprès et écrit ou d'un devis modificatif.

S'agissant des livraisons de Produits et Services commandés en fonction d'un nombre de convives, toute modification du nombre de personnes devra être communiquée par tout moyen écrit vérifiable (par courriel de préférence) au plus tard 8 jours ouvrés (pour les prestations de moins de 20 personnes), 30 jours avant la date de l'événement pour plus de 20 personnes et la modification peut atteindre 10 personnes en moins maximum. En cas de diminution du nombre de convives après ce délai, aucune réduction ne pourra être appliquée et la facturation restera basée sur le devis initialement signé.

En cas d'ajout de convives (sous réserve de faisabilité, discrétionnairement indiquée par le Vendeur), le surcoût viendra en majoration sur la facture finale, selon le tarif par personne convenu au devis.

Les horaires de service (cocktail, dîner, dessert, etc.) seront définis lors de la validation du devis.

Tout retard supérieur à 30 minutes non imputable au Vendeur pourra entraîner une facturation complémentaire pour chaque personnel mobilisé par le Vendeur, de même que les heures effectuées au-delà de l'horaire prévu initialement (sous réserve de disponibilité du personnel), au tarif figurant dans l'Annexe Tarifaire. Chaque heure entamée sera entièrement due. Aucune prestation ne pourra en toute hypothèse être sollicitée du Vendeur passé 4 heures du matin.

Si le Client requiert le service à table d'une denrée quelconque non fournie par le Vendeur (dessert, etc.) par le personnel du Vendeur, la prestation sera facturée automatiquement au tarif figurant dans l'Annexe Tarifaire. Les dépliants, catalogues, visuels, etc. figurant sur ton support émis par le Vendeur ou sur son Site n'étant pas contractuels, ils ne sauraient avoir qu'un caractère indicatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes.

Le Client a la possibilité, sur devis, de passer sa commande sous une ou plusieurs conditions suspensives (déroulé effectif de l'événement, nombre minimum de réservations, etc.) devant être levées de bonne foi à la diligence du Client, dans un délai convenu entre les Parties. La commande ne sera parfaite qu'à compter de la date de la levée de la

condition suspensive dont le Vendeur devra être expressément, préalablement et obligatoirement informé par écrit. Le Vendeur devra être dans les mêmes conditions informé par le Client de la défaillance de la ou des conditions suspensives stipulées dans les 7 jours calendaires, afin que le Vendeur prenne acte de l'annulation définitive de la commande.

#### **ARTICLE 4 – Conditions de paiement**

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

paiement par virement bancaire sur le compte bancaire du Vendeur (dont le RIB est communiqué au Client lors de la passation de la commande).

Le prix est payable, sauf convention contraire figurant dans le devis ou convenu à l'écrit entre les parties, dans les conditions suivantes lorsque la commande intervient 6 mois au moins avant la livraison des Produits ou la réalisation des Prestations :

- Acompte de 30% du prix au moment de validation de la commande ;
- Paiement de 30% du prix 6 mois au plus tard avant la date des prestations ;
- Paiement de 30% du prix 1 mois au plus tard avant la date des prestations ;
- 10% du prix (solde) à réception de la facture finale, après la prestation.

Dans les autres hypothèses, le prix sera payable comme suit :

- Acompte de 50% du prix au moment de la validation de la somme ;
- Paiement du solde de 50%, au plus tard la veille de la prestation.

Il sera relevé, que sauf cas de rétractation dans les conditions légales, l'annulation de la prestation ne dispense pas du complet paiement du prix. Toutefois, en cas d'annulation : Il est rappelé que, sauf exercice du droit de rétractation dans les conditions légales, toute annulation de la prestation par le Client n'emporte pas restitution des sommes déjà versées.

En cas d'annulation, les conditions suivantes s'appliquent :

- Annulation intervenant à plus de 6 mois avant la date de la prestation : conservation de l'acompte de 30 % versé à la commande ;
- Annulation intervenant entre 6 mois et 2 mois avant la prestation : conservation de 60 % du

montant total (correspondant aux acomptes versés ou exigibles) ;

- De 2 mois à 15 jours avant la date : 80 % du montant du devis seront dus ;
- À moins de 15 jours ou en cas de non-présentation le jour de l'événement : 100 % du montant du devis seront dus.

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'acompte déjà versé sera conservé.

En cas de non-paiement de la facture de situation, les Services pourront être interrompus immédiatement, sans mise en demeure préalable.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en FRANCE METROPOLITAINE ou à MONACO. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée dès réception. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Vendeur des sommes dues.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Si une facture n'était pas payée dans le délai stipulé, le Client sera redevable d'office, sans qu'aucune formalité complémentaire ne soit nécessaire, d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 euros hors taxes pour frais de recouvrement, immédiatement exigibles, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le Vendeur se réserve également le droit de résilier le contrat sans aucune formalité judiciaire en cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations, et notamment de paiement, les sommes déjà perçues pouvant être retenues à titre de dommages et intérêts sans préjudice de demander un complément correspondant au préjudice réel subi. Le Client est alors notifié par lettre recommandée avec A.R de la résiliation intervenue.

#### **ARTICLE 5 – Livraison et exécution**

##### **5.1 Produits**

De manière générale, les Produits sont livrés dans le cadre d'une prestation dite de « traiteur » ou de « chef privé », consistant dans la préparation en tout ou partie sur place de plats cuisinés destinés à la consommation dans un tiers lieu désigné par le Client, ou à son domicile.

Dans ce cadre et préalablement à la commande, une dégustation peut être organisée au sein du laboratoire du Vendeur situé *4 rue du Maresc à SEIGNOSSE (40510)*.

Un rendez-vous sera fixé à l'avance afin de convenir d'une date et d'un horaire. Cette dégustation sera facturée 50% du prix applicable à une personne supplémentaire, pour les deux futurs mariés ou les deux organisateurs de l'événement.

Toute personne supplémentaire (amis, parents, témoins, etc.) donnera lieu à une facturation de la dégustation au tarif figurant dans l'Annexe Tarifaire.

Le poids indiqué des portions commandées n'est indiqué le cas échéant que de manière indicative, celui-ci pouvant être inférieur ou supérieur dans la limite des tolérances applicables en telle matière, compte tenu de la nature des produits et du mode de préparation.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, conformément à la réglementation sanitaire applicable, les denrées alimentaires préparées et non consommées dans le cadre d'une prestation de traiteur ou de chef privé, ne pourront être remises au Client ni emportées à l'issue de l'événement.

Les Produits commandés par le Client seront à récupérer au laboratoire du Vendeur situé *4 rue du Maresc à SEIGNOSSE (40510)*, ou livrés dans le cadre d'une prestation de traiteur, dans un rayon de 15KM kilomètres autour de la commune de SEIGNOSSE (Landes, France), sans frais supplémentaire.

Tout autre lieu de livraison ou hors cadre d'une prestation de traiteur, nécessitera l'accord écrit, exprès, discrétionnaire et préalable du Vendeur qui facturera la livraison correspondante en fonction de la distance et du nombre de convives et des horaires d'intervention (Barème de calcul en annexe), ou invitera le Client à faire son affaire personnelle du transport.

Sauf mention contraire ou circonstance exceptionnelle, la livraison s'effectue à la date figurant sur la fiche Produit, ou sur le devis signé des parties, sous réserve de la disponibilité des Produits, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Sous réserve des stipulations figurant ci-après, la livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

La moindre difficulté d'accès doit être signalée (accès exigü/non stabilisé/inondé, distance de plus de 25 mètres entre une possibilité de parking de véhicule de

type fourgon et l'entreposage des Produits, étage, horaires d'ouverture, etc.) au Vendeur préalablement à toute commande ou au moment de la survenance de la difficulté d'accès, ce qui pourra donner lieu à une facturation complémentaire. Si la livraison ne s'avérait pas possible sans l'utilisation de moyens ou de temps supplémentaires, le surcoût sera à la charge du Client, et l'éventuel aller-retour de la marchandise jusqu'à l'entrepôt du Vendeur ou jusqu'à celui du transporteur sera également à la charge du Client, ce que celui-ci reconnaît expressément. La nouvelle livraison ne pourra intervenir qu'une fois les surcoûts de livraison réglés par le Client.

Lorsque le Client s'est chargé de faire appel à un transporteur de son choix, la livraison est réputée effectuée dès la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur qui les a acceptés sans réserve, conformément aux dispositions de l'article L216-3 du Code de la consommation. Le Client reconnaît donc dans cette hypothèse que c'est au transporteur qu'il appartiendra d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des marchandises transportées.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées préalablement et par écrit par le Vendeur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client. Ces demandes particulières devront être formulées préalablement à la Commande et acceptées expressément par le Vendeur. Si toutefois les demandes étaient formulées après la Commande, le Vendeur se réserve le droit d'annuler la vente s'il ne pouvait accéder à la demande ou si aucun accord n'était trouvé sur le prix, les produits et les éventuelles prestations.

Le Client est tenu de vérifier scrupuleusement l'état des produits livrés en les déballant devant le transporteur ou le Vendeur, et de formuler toutes réserves nécessaires en cas de dommage constaté. Le Client dispose d'un délai d'UN (1) jour calendaire maximum, à compter du jour de la livraison, pour formuler des réclamations par écrit, accompagnées de tous les justificatifs y afférents (photos notamment), compte tenu du caractère périssable des produits. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur.

Le Vendeur remboursera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont les

défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par le Client, dans les conditions prévues aux articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation et aux présentes.

Le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur, sauf lorsque le Client aura lui-même choisi le transporteur.

## 5.2 Services

La commande de Produits peut inclure sur demande du Client la réalisation de Services, telles que des prestations de traiteur ou de chef privé, à savoir de préparation sur place de tout ou partie des plats destinés à la consommation de convives, une partie des plats pouvant être préparés en tout ou partie en amont en laboratoire.

Les prestations de chef privé impliquent, sauf clause particulière :

- L'arrivée du personnel réserver 1 heure 30 au moins avant l'heure prévue de la prestation (déjeuner, dîner ou autre occasion) ;
- le dressage de la table (avec le matériel fourni par le Client,
- le service individuel à table (hors boissons) ;
- le débarrassage et le nettoyage de la cuisine ;
- le départ du personnel réservé, à compter du service à table du dessert.

Les prestataires extérieurs (hors personnel du Vendeur dont le repas est à la charge du Vendeur sans frais supplémentaires) (photographe(s), DJ, wedding planner, etc.) pourront bénéficier d'un repas standard (Composé d'un plat et d'un dessert) au tarif forfaitaire figurant dans l'Annexe Tarifaire.

Le devis correspondant est établi à la suite d'une visite sur les lieux de l'événement envisagé, en présence du Vendeur et/ou de son personnel, et du Client ou de son représentant, ou sur simple description exhaustive de la configuration des lieux par le Client, incluant un descriptif détaillé du matériel à disposition (check-list indicative mentionnant nature, quantité et état du matériel en annexe), sous sa propre responsabilité.

Le Client devra nécessairement communiquer au Vendeur l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution des prestations.

En fonction de l'étendue des Services, le Client pourra se voir communiquer un cahier des charges s'agissant des diligences préalables devant être réalisés par le Client ou diligentées par lui (alimentations

électriques, accès à l'eau, etc.), matériel de cuisine, ustensiles, etc.

De manière générale, durant l'exécution des Services, les lieux devront être propres et entièrement débarrassés de tous obstacles nécessaires à la réalisation des Services. Le Vendeur se réserve en outre le droit de refuser d'utiliser les matériels fournis par le Client, si les conditions d'hygiène et de qualité des Produits et Services devaient être remis en question.

Le cas échéant, les coordonnées de toutes personnes utiles (Wedding Planner, Fournisseur de mobilier, etc.), ainsi que toutes contraintes organisationnelles (horaires d'accès, etc.) devront être communiquées par le Client au Vendeur en amont pour honorer la commande dans les meilleures conditions, et anticiper d'éventuels surcoûts.

En cas d'absence de solution de réfrigération adaptée sur le lieu de réception, une remorque frigorifique sera d'office fournie par le Vendeur au tarif figurant dans l'Annexe Tarifaire. Pour des raisons d'hygiène, aucun produit extérieur ne pourra être stocké dans cette remorque.

En cas de non-respect du cahier des charges par le Client, et contraignant le Vendeur à engager du temps et/ou des dépenses complémentaires aux fins de réalisations des Services contractuellement prévus, le Client sera tenu du paiement des frais réels nécessaires à la finalisation de la livraison des Produits et/ou des Services (denrées, matériaux, outillage / ustensiles, main d'œuvre, frais de transport, stockage, etc.) engagés par le Vendeur, majoré d'une somme forfaitaire de 150 euros hors taxes.

Durant toute la durée des prestations, l'eau, l'électricité, les accès (notamment à la cuisine et aux zones de stockage), les aires de stockage et d'installations nécessaires seront mis sans contrepartie à la disposition du Vendeur, en quantité suffisante, et à proximité immédiate du lieu de réalisation des Services.

Il est expressément spécifié que le Vendeur n'est pas tenu d'assurer ni la décoration de la salle, ni l'allumage des bougies, photophores et flambeaux.

Le Vendeur s'engage à ce que son personnel revête une tenue professionnelle soignée conforme aux règles de l'art, et s'astreigne à un comportement irréprochable.

Le Client s'engage de son côté à respecter et faire respecter les conditions de travail du personnel du Vendeur, en s'abstenant de leur demander des tâches non prévues au contrat.

Sauf mention particulière dans le devis, le Vendeur n'assure pas le nettoyage ni le rangement de la salle de réception / de l'événement, à l'exception stricte des locaux utilisés pour la cuisine et du matériel de cuisine.

Concernant la gestion des déchets, le Vendeur prendra en charge les déchets (évacuation) issus directement de sa prestation (préparation, service et production). Cette prise en charge n'inclut pas les déchets générés par les convives ou autres prestataires tels que : bouteilles en verre, canettes, emballages plastiques ou cartons, ni tous autres déchets extérieur à la cuisine (ou faisant office de cuisine). L'organisateur reste responsable de la mise à disposition des bacs de tri adaptés et de la collecte générale des déchets de l'événement. Toute demande spécifique de prise en charge complémentaire à ce titre fera l'objet d'un devis additionnel.

La mise en place de la salle (tables et chaises) devra être effectuée à la diligence du Client, ou par le prestataire de son choix, au plus tard la veille de la prestation, afin de permettre l'installation du matériel de table.

Le Vendeur se réserve le droit de faire appel à tout personnel et/ou sous-traitants aux fins de réaliser les Services pour lesquels il a été sollicité.

Il s'engage à faire ses meilleurs efforts pour exécuter les Services commandés par le Client dans les délais stipulés.

Les délais d'exécution peuvent notamment être prolongés en raison de modifications intervenues dans la commande, d'agissements du Client, d'agissements de tiers, de retards de livraison, de survenance d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que consacré dans la loi et dans la jurisprudence en vigueur.

#### **ARTICLE 6 – Location de matériel et matériel mis à disposition (ci-après « la Location »)**

Toutes les dispositions stipulées aux présentes CGV sont applicables à la Location, à l'exception des dispositions dérogatoires prévues au présent article 6. Les dispositions applicables aux produits seront ainsi applicables au matériel loué, sauf dérogation. Une dérogation figurant au présent article ne signifiera pas qu'elle remplace l'intégralité de la clause correspondante s'agissant des ventes de Produit, mais simplement que la stipulation concerne le cas précis évoqué.

Le matériel mis à disposition par un prestataire tiers sans intermédiation du Vendeur, sera soumis aux dispositions contractuelles de ce prestataire.

Les prestations de Location pourront être sous-traitées par le Vendeur à un tiers prestataire sans formalité particulière.

Le matériel loué pourra sans formalité particulière, être un matériel lui-même loué par le Vendeur auprès d'un prestataire tiers (sous-location au profit du Client).

#### **6.1. Généralités sur la Location**

Le Service de location de matériel est une mise à disposition de matériels en lien direct ou indirect avec les Services commandés, à savoir de manière non exhaustive : matériel, mobilier, vaisselle, verrerie, décoration et couverts.

Le contrat de location est définitivement formé à la date de la signature du devis par le Client.

Pendant toute la durée de la location, le Client aura la garde du Matériel. A ce titre, il est responsable à l'égard du Vendeur de tout dommage survenant au Matériel, de son fait, de celui d'un tiers ou d'un événement extérieur, même non fautifs. Il incombe au Client d'assurer le cas échéant les biens auprès d'une compagnie d'assurance, et de signaler au besoin à son assureur qu'il dispose pour une période donnée de matériel en location dont la valeur pourra être communiquée par le Vendeur au Client en vue d'étendre au besoin les garanties de sa/ses polices d'assurance.

S'agissant des remorques-chambres froides, celles-ci sont louées par tranche de 24 heures à compter de leur livraison sur le lieu de la prestation, toute tranche de 24 heures entamée étant due. Il est précisé que la remorque est livrée propre et doit être restituée dans le même état.

#### **6.2. Durée de la Location**

Le Service de location commence à la date indiquée dans le devis.

La location du Matériel se termine le jour où le matériel a été restitué intégralement au Vendeur ou à son sous-traitant, ou récupéré par lui, après désinstallation, sous réserve de vérification de son intégrité et de son bon état de fonctionnement.

Dans le cas où le Client met fin au Contrat avant l'échéance figurant dans les conditions particulières, le montant total de la location reste acquis de plein droit par le Vendeur, et ce, sans préjudice de tout dommage et intérêt en raison d'un préjudice subi par le Vendeur.

#### **6.3. Obligations spécifiques du Client relatives à la Location – Responsabilité du Client**

Tout matériel loué est réputé réceptionné par le Client en bon état apparent et de fonctionnement. En cas d'avarie quelle qu'elle soit, le Client est tenu de le signaler sans délai au Vendeur, dès réception.

Le Client s'interdit expressément :

- tout prêt et toute sous-location du Matériel à tout tiers ; le Client s'engage en outre à ne jamais donner en caution le matériel loué ;
- toute modification du matériel loué. En cas de panne ou d'anomalie, le Client ne procédera notamment lui-même à aucune réparation, ne mandatera directement aucune société de maintenance ni aucun tiers, sauf accord préalable et écrit du Vendeur ;
- de retirer la plaque et les numéros d'identification du matériel s'il y en a.

Toute conséquence dommageable pouvant résulter d'une modification ou d'une détérioration du matériel sera de la responsabilité exclusive du Client.

Le Client est tenu de veiller à la bonne conservation et à l'utilisation conforme du matériel mis à disposition par le Vendeur dans le cadre de la prestation, notamment la vaisselle, le nappage, les éléments de décoration et les équipements divers.

Toute détérioration, dégradation, casse ou disparition dudit matériel, imputable au Client, à ses invités ou à tout tiers présent lors de l'événement, y compris celles résultant notamment de l'usage de décorations, bougies, cigarettes ou d'une utilisation non conforme, donnera lieu à une facturation sur la base de la valeur de remplacement à neuf, majorée le cas échéant des frais de remise en état ou de nettoyage.

## 6.5. Restitution

La restitution ne peut être effectuée exclusivement par qu'en présence du Vendeur.

Le Client doit, en fin de période d'utilisation, restituer la totalité du matériel en bon état de fonctionnement, ce matériel n'ayant dû subir de la part du Client que l'usure normale consécutive à un emploi par un utilisateur normalement diligent, c'est-à-dire respectant les conditions contractuelles le liant au Vendeur, ainsi que les préconisations techniques communiquées par les fabricants des matériels le cas échéant.

Le Vendeur se réserve le droit de facturer les frais de remise en état et de facturer tout ou partie du matériel non restitué. A ce titre, en cas de panne du matériel imputable au Client et/ou en cas de matériel restitué défectueux et/ou en cas de matériel non restitué, le Vendeur facturera au Client tout coût de réparation,

d'échange, de remplacement par un matériel équivalent neuf, de transport et/ou de déplacement le cas échéant induits.

En l'absence de dépôt de garantie, la facture correspondante est payable à réception par le Client, la date de réception étant réputée être la date d'envoi au Client.

En présence d'un dépôt de garantie, le Vendeur pourra imputer le montant de cette facture sur ce dépôt, sans aucune formalité préalable auprès du Client, et restituera alors l'éventuel solde par chèque libellé à son ordre. Si ces frais venaient à dépasser le montant du dépôt de garantie, le Client devra payer le solde à réception de la facture correspondante.

## ARTICLE 7 – Transfert de propriété - Réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur au Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix (incluant le cas échéant les majorations aux frais réels pour non-respect du cahier des charges ou surcoût lié à la livraison, tel qu'évoqué à l'article 5 des présentes) par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

Sauf clause ou convention contraire, la propriété des Produits loués n'est jamais transmise au Client.

En cas de non-paiement du solde de la facture dans le délai stipulé dans celle-ci, le Vendeur sera en droit de revendiquer les biens impayés, après envoi d'une mise en demeure circonstanciée par lettre recommandée, et de venir récupérer les marchandises livrées lui appartenant du fait du non-paiement du prix, aux frais exclusifs du Client.

## ARTICLE 8 – Droit de rétractation (uniquement pour le Client-Consommateur)

Le Client-Consommateur dispose de quatorze (14) jours calendaires à compter du jour de la conclusion du Contrat pour se rétracter. Le Client devra informer le Vendeur de sa volonté claire et non-équivoque de se rétracter par tout moyen, et notamment via le formulaire de rétractation disponible sur simple demande écrite. Le Client devra veiller à conserver une preuve de l'envoi en cas de contestation.

Le Client-Consommateur peut être invité à renoncer expressément à son droit de rétractation dans l'hypothèse où une livraison rapide des biens est souhaitée et possible, ou lorsqu'elle commande des Services débutant avant la fin du délai de rétractation.

Dans l'hypothèse d'une rétractation, le Vendeur remboursera le Client de la totalité des sommes

versées dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du Client. Le remboursement s'effectuera sans frais sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat.

Le rétractation ne saurait toutefois être valable dans l'hypothèse où des Produits périssables auraient déjà été livrés.

Les frais de transport et de retour des Produits aux fins de restitution au Vendeur restent toutefois à la charge entière et exclusive du Client. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur re-commercialisation ou leur consommation en parfait état, accompagnés de la facture d'achat. Les produits endommagés, ou incomplets ne sont pas repris. Le Client devra mandater son propre transporteur afin de procéder au retour, de telle sorte que les Produits voyagent dans ces conditions aux risques et périls du Client, qui ne pourra que se retourner contre son transporteur en cas de destruction ou de dégradation du Produit. Le Vendeur se réserve la faculté de refuser la livraison du produit retourné si l'emballage ou les marchandises apparaissent dégradées. Les frais éventuels liés à ce refus (transport, stockage, etc.) seront à la charge exclusive du Client, si le refus s'avère dûment justifié.

Si les Produits commandés incluent des Services réalisés par le Vendeur, le Client sera réputé avoir renoncé à son droit de rétractation dès lors que les Services auront été commencés par le Vendeur, ou bien ont été programmés à une période de moins de 15 jours.

Selon les modalités de l'article L221-18 du Code de la Consommation, il est précisé que : « (...) Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

*Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. »*

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint et également disponible sur le Site ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté.

## **ARTICLE 9 – Responsabilité du Vendeur – Garanties - Réclamations**

le Vendeur attache une importance primordiale au respect des règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et de traçabilité des denrées. À ce titre, il déclare mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour garantir la conformité de ses prestations aux exigences réglementaires applicables, notamment celles issues du « paquet hygiène » européen (Règlements (CE) n° 178/2002, n° 852/2004 et n° 853/2004), ainsi qu'aux bonnes pratiques professionnelles en matière de manipulation, conservation, transport et service des denrées alimentaires.

Le Vendeur veille notamment à la sélection de fournisseurs respectant les normes sanitaires en vigueur, au maintien de la chaîne du froid, au respect des dates limites de consommation, à l'application des procédures HACCP et à la formation de son personnel aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Vendeur précise que son laboratoire de production utilise ou peut contenir les allergènes suivants : Gluten, Œufs, Soja, Lait, Céleri, Moutarde, Crustacés, Mollusques, Poissons, Arachides, Fruits à coque, Sésame, Lupin.

Compte tenu de la nature des prestations réalisées, impliquant notamment le transport, l'installation, le stockage temporaire et/ou le service des denrées sur des sites choisis par le Client, le Vendeur ne peut toutefois garantir l'absence absolue de tout risque sanitaire ou alimentaire, en particulier lorsque les conditions d'installation, de conservation ou de service échappent à son contrôle direct.

**De manière générale, la responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée que s'agissant des préjudices directs causés par la faute du Vendeur, à l'exception de tous préjudices indirects ou par ricochet. Sa responsabilité sera en toute hypothèse strictement limitée au montant hors taxes des Produits et/ou Services entretenant un lien de causalité direct avec le préjudice invoqué, ou au remplacement du Produit le cas échéant à la discrétion du Vendeur.**

Les Produits et Services proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.

Le responsabilité du Vendeur ne saurait en outre être engagée pour tous préjudices en lien avec les prestations qui auront été contractualisées par le Client avec un tiers (notamment les prestations de service, de livraison et location de matériels, de wedding planner, et autres prestataires). Les Clients sont invités à se retourner directement contre ces prestataires tiers s'ils venaient à considérer que leurs

prestations étaient non-conformes, ou qu'elles leur auraient causé un préjudice.

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ;
- uniquement pour les Clients-Consommateurs : de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

De manière générale, les photographies et graphismes présentés sur le Site ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

La responsabilité du Vendeur ne saurait non plus être engagée notamment dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- mauvaise utilisation, négligence, modification, péremption du Produit (dès lors qu'il est livré avant sa date de péremption ou sa date limite d'utilisation optimale, etc.), d'accident, de cas fortuit ou de force majeure,
- panne d'électricité, coupure d'eau et altération de l'eau venant compromettre la réalisation des Services,
- en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels appartenant au Client, à ses invités ou à tout participant à l'événement durant lequel se déroulent les Services.

Dispositions relatives aux garanties légales applicables aux Clients-Consommateurs :

. Article L217-4 du Code de la consommation

*« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »*

. Article L217-5 du Code de la consommation

*« Le bien est conforme au contrat :*

*1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*

*– s'il correspond à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a*

*présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*

*– s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

*2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »*

. Article L217-12 du Code de la consommation : *« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »*

. Article 1641 du Code civil

*« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »*

. Article 1648 alinéa 1er du Code civil

*« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »*

. Article L217-16 du Code de la consommation.

*« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »*

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit (mail ou courrier), de la non-conformité des Produits ou de l'existence des vices cachés (concernant les Clients-Consommateurs uniquement). Si la demande est fondée, le Vendeur remboursera ou remplacera les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

S'agissant des Clients-Consommateurs, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs. Les

Clients-Professionnels conserveront les frais d'envoi et de retour à leur charge.

Les remboursements, remplacements ou réparations des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché. Ce remboursement pourra être fait par virement ou chèque bancaire.

Aucune annulation, totale ou partielle de commande validée ne peut être acceptée sauf accord écrit de notre part, et sauf droit de rétractation légal ouvert au Client Consommateur.

#### **ARTICLE 10 – Droit à l'image**

Le Client autorise expressément le Vendeur à réaliser des photographies et/ou des enregistrements vidéo dans le cadre de l'exécution des Services, ainsi qu'à reproduire et diffuser ces supports sur ses outils de communication et de promotion, notamment son site internet, ses réseaux sociaux, ses brochures commerciales et tout autre support de présentation.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et pour le monde entier.

Le Client peut toutefois s'opposer à cette utilisation ou en limiter la portée en adressant une demande écrite au Vendeur au plus tard avant la date de réalisation de la prestation. À défaut d'opposition formulée dans ce délai, l'autorisation sera réputée acquise.

#### **ARTICLE 11 – Données personnelles**

Dans le cadre du processus de contractualisation, le Client est amené à fournir des données personnelles strictement nécessaires pour traiter la commande, pouvant être utilisées à des fins de communication commerciale de la part du Vendeur. Les données personnelles seront conservées par le Vendeur au maximum deux (2) années à compter de la fin des prestations. Le seul destinataire des données est le Vendeur et ses éventuels prestataires dans le cadre de la réalisation des prestations dans le cadre du contrat.

Les informations personnelles recueillies par le Vendeur bénéficient de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données UE 2016/679 du 27 avril 2016. En particulier, les informations contenues dans les commandes pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression en le sollicitant à l'adresse e-mail : [horyzon.chef\[at\]gmail.com](mailto:horyzon.chef[at]gmail.com)

Pour tout complément d'information sur la législation et les règles en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le Client est invité à contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

#### **ARTICLE 12 – Propriété intellectuelle**

La vente de Produits et de Services ne confère aucun droit au Client sur les marques ou signes distinctifs apposés par le Vendeur sur les Produits, la documentation associée ou encore le Site. Par ailleurs, le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle (qu'ils soient ou non déposés), notamment sur les photographies, vidéos, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre des livraisons de biens services contractuels.

En conséquence, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur.

#### **ARTICLE 13 – Droit applicable – Langue**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 14 – Litiges**

Pour toute réclamation, le Client est invité à contacter le service clientèle à l'adresse postale ou e-mail du Vendeur : **Zone de Laubian 4 Rue du Maresc – 40510 SEIGNOSSE | [horyzon.chef\[at\]gmail.com](mailto:horyzon.chef[at]gmail.com)**

Le Client-Consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En l'espèce, le médiateur désigné est l'Association nationale des médiateurs (ANM-CONSOMMATION) 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES, France, [contact@anmconso.com](mailto:contact@anmconso.com), <http://www.anm-conso.com>.

Le Client est également informé qu'il peut, également recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litige (RLL) : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show>

**TOUS LES LITIGES SURVENUS EN APPLICATION DES PRÉSENTES CGV OU**

**ENTRE LE Vendeur ET LE CLIENT, ET QUI N'AURAIENT PAS FAIT L'OBJET D'UN RÈGLEMENT AMIABLE OU PAR VOIE DE MÉDIATION, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DU RESSORT DE LA VILLE DE DAX (LANDES).**

**ARTICLE 14 – Divers**

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des CGV ne saurait affecter la validité de l'intégralité des CGV, dont les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes CGV.

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses du Contrat, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les CGV sont consultables sur le Site et sur simple demande formulée à l'attention du Vendeur par tous moyens. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion du Vendeur, sans autre formalité que leur mise en ligne sur le Site, seule la dernière version en ligne étant pour rappel applicable.

**HORYZON**

*Tous droits réservés*

### Annexe 1 : Grille Tarifaire

Type	Prix HT	Prix TTC
<b>Location remorque frigorifique (par tranche de 24 h du vendredi au lundi)</b>	108 € + frais de mise en route, livraison et récupération ((54 € HT + (0,27€ HT par km x 2)	120 € + frais de mise en route, livraison et récupération ((60 € TTC + (0,30€ TTC par km x 2)
<b>Coût de la dégustation préalable (par personne)</b>	67,5 €	75 €
<b>Coût horaire du personnel mobilisé hors forfait (par heure et par prestataire personne physique diligenté par le Vendeur)</b>	45 €	50 €
<b>Coût de repas d'un prestataire extérieur (par personne physique prestataire extérieur)</b>	22,5 €	25 €
<b>Coût du service d'une denrée non produite par le Vendeur (par personne et par denrée)</b>	2,97€	3,30€

### Annexe 2 : Mode de calcul des frais de déplacement (distance supérieure à 15 km du laboratoire du vendeur)

Les frais de déplacement sont déterminés en fonction :

- de la distance aller simple entre le laboratoire du Prestataire et le lieu de la prestation ;
- du nombre de convives à servir.

Ils sont calculés selon la formule suivante :

$$\text{Frais de livraison (€)} = F + (D \times Km) + (N \times L)$$

où :

- **F** = forfait fixe de préparation logistique et chargement = 50 euros TTC ;
- **D** = distance aller simple (en kilomètres) ;
- **Km** = coût kilométrique ;
- **N** = nombre de convives ;
- **L** = coût logistique par convive = 0,50 euros TTC

#### **Exemple de calcul**

Pour une prestation à 25 km avec 80 convives :

$$\begin{aligned} & 50 + (25 \times 1,40) + (80 \times 0,50) \\ & = 30 + 30 + 40 \\ & = \mathbf{100 \text{ €}} \end{aligned}$$

Pour des cas exceptionnels des frais supplémentaires peuvent être appliqués et indiqués par devis.